

## Rencontre avec le promoteur ELEMENTS (21 janvier 2020 à Aix)

Robin VERNEUIL, responsable du **projet du Mareix à Aix** (19), accompagné de sa collègue Mélanie LACHENAL, nous a d'abord présenté la société franco-belge **ELEMENTS**.

Créée en 2015 par Christophe GUILLAUME, dirigeant d'entreprise dans l'agro-alimentaire puis le photovoltaïque, elle a pour actionnaire unique la holding **NORIA**, basée à Marcq en Baroeul (59), ayant un capital social de 3,4 M€.

Robien VERNEUIL précise que NORIA est en réalité une société d'investissement familiale créée et dirigée par Christophe GUILLAUME.

Depuis sa création, ELEMENTS, qui dispose de bureaux à Paris et à Montpellier, a développé des parcs solaires et des centrales hydroélectriques. Son engagement dans l'éolien est très récent puisque le projet du Mareix, qui a débuté fin 2017, est son premier dans ce domaine.

D'autres sont à l'étude ailleurs en France.

Robin VERNEUIL est l'initiateur du projet du Mareix. Originaire d'Aydat (63), il a prospecté dans le Puy de Dôme et les départements voisins et a identifié, au Mareix, une zone qui lui semblait propice en raison de l'absence de contraintes : peu d'habitations et pas de contraintes environnementales, notamment pas de ZNIEFF ni de zone Natura 2000.

Le service de cartographie de la société confirmait cette absence de contraintes.

Il a exposé le projet au conseil municipal d'Aix et a reçu un accueil très favorable.

Ses démarches auprès des propriétaires de la zone furent globalement positives, la plupart acceptant de signer des baux.

Lui ayant fait remarquer que le dessin du projet nous paraissait très biscornu et coupé en deux par une zone d'étangs et de marécages, il a répondu que l'empreinte foncière signée semblait suffisante pour l'implantation de six éoliennes de 2,5 MW, soit une puissance installée de 15MW.

Il précisait que les éoliennes prévues auraient une hauteur totale de 180 mètres.

*Nota : François RATELADE, maire d'Aix, a déclaré en décembre 2019 à l'un de nos membres qu'il s'agissait d'éoliennes de 120 mètres ....*

Selon Robin VERNEUIL, le mât de mesure installé depuis près d'un an produisait des résultats satisfaisants, laissant espérer un facteur de charge de 25% et une production annuelle de 35 Mkw, avec des retombées fiscales de 200.000 € par an pour les collectivités, dont 60.000 pour la commune d'Aix et les ayants droits des sectionaux de la zone du Mareix.

Lui ayant fait remarquer qu'un facteur de charge de 25% n'existait pas dans l'éolien terrestre en Nouvelle Aquitaine, où la moyenne était autour de 19%, il persistait dans ses affirmations très optimistes.

De même, lui ayant exposé que nos calculs de retombées fiscales pour la commune se situaient plutôt autour de 25.000 € pour une puissance installée de 15 MW, il expliquait que la différence pour parvenir à 60.000 € consisterait en des loyers versés pour l'entretien de voiries...

S'agissant des ayant droits des sectionaux, il a confirmé que lesdites personnes percevraient individuellement un loyer de quelques centaines d'euros.

Questionné sur la mention, sur le site internet du projet

<https://www.projeteolienaix.fr/le-projet-en-bref/> que les habitants de la commune et des alentours pourraient participer à son financement et recevoir des retombées directes, il a précisé que ce financement participatif était quelque chose de symbolique, dans la mesure où la société n'avait pas besoin de ce financement et qu'il ne pourrait excéder un millier d'euros par personne.

Il confirmait que la société ELEMENTS allait créer une société ad hoc pour porter le projet et que seule cette filiale supporterait l'endettement, qui sera d'environ 75%.

*Commentaire : ce type de montage est classique dans l'éolien, il permet au promoteur de minimiser les risques, ainsi que le montant de son investissement, en les faisant supporter par une filiale dont il pourra facilement se débarrasser ou la céder à un autre exploitant.*

Interrogé sur le coût du démantèlement, il déclarait que, compte tenu de la revente des composants, il n'excéderait pas les 50.000 € provisionnés par éolienne.

A la remarque que la loi allemande, depuis 2019, obligeait le promoteur à provisionner 7% du montant de l'investissement, soit environ 300.000 € par éolienne, monsieur VERNEUIL répondait qu'il ignorait cette disposition et ne comprenait pas pourquoi les allemands exigeaient un montant six fois supérieur...

S'agissant du référendum organisé par la mairie d'Aix auprès de certains habitants de la zone (44), Robin VERNEUIL convenait qu'il avait eu lieu après une réunion de présentation de son projet, qu'il avait organisé conjointement avec la municipalité, auprès des personnes consultées (résultat 40 oui et 4 non).

Enfin, il précisait que les études réglementaires seront présentées aux services de l'Etat au second semestre 2020 mais qu'il s'attendait à de probables correctifs compte tenu qu'il s'agit du premier dossier éolien d'ELEMENTS.

Dans le meilleur des cas, il espère une validation du projet courant 2021.

**Conclusion :** Robin VERNEUIL nous a livré une version très optimiste du projet et de l'éolien en général, même s'il reconnaissait qu'il ne fallait pas multiplier les projets outre mesure et faisait remarquer que sa société travaillait également sur d'autres sources d'énergies renouvelables.

Il n'est pas étonnant, au vu de cette information édulcorée, que le référendum ait produit un tel score favorable.

A chacune de nos remarques sur la pertinence des chiffres avancés, ou sur les évolutions législatives, Robin VERNEUIL répondait évasivement...

Bref, un bon commercial ....